L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 14 DECEMBRE 1875. 49me Année.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 14 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—habillements, lingerie, &c.

Aussi—marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue des Magasins—chaussures de Philadelphie, bottes, brodequins, balmorals, &c.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julie-Foin.

Par R. M. & R. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

Feu—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mardi, 14 décembre 1875.

OPÉRA—La Périchole.
VARIÉTÉS—Parted, or the bank failure.
ACADÉMIE.—Merchant of Venise.
ST-CHARLES.—Life on the Border.

Le budget municipal pour 1876.

C'est aujourd'hui que le Conseil des administrateurs de ville doit s'occuper d'arrêter les bases du budget municipal de la Nouvelle-Orléans pour 1876.

La situation des contribuables demande impérieusement une réduction de la taxe. Quand un débiteur est dans l'impossibilité de payer, il n'y a pas de loi à invoquer contre lui. Il faut qu'on lui accorde remise de tout ou partie de sa dette, ou lui donner un délai pour s'acquitter. Les contribuables sont dans une situation plus intéressante que les débiteurs ordinaires.

Les contribuables ne sont pas les débiteurs des dettes de la ville qui ont été contractées, pour la plupart, sans leur assentiment et par d'autres agences que celle de leurs mandataires légaux et réguliers.

Les contribuables doivent l'impôt, cela est vrai. Mais dans quelle mesure? L'impôt municipal est la part que la loi demande aux citoyens sur leurs revenus pour constituer les ressources du budget de la ville. Il ne doit pas dépasser le revenu des contribuables ni même l'absorber en entier, encore moins être pris sur le capital lui-même ou la propriété. L'impôt a pour objet d'assurer la marche de l'administration qui a, elle-même, pour mission de garantir l'ordre, protéger les existences et les propriétés.

Un impôt qui absorbe les revenus et entame les propriétés ou les confisque, est donc un impôt tyrannique contraire à son objet, au but du gouvernement, et à l'esprit des institutions républicaines.

La nécessité d'une réduction de la taxe pour soulager la propriété est reconnue par tout le monde. Il faut fixer le maximum de cette taxe municipale à un taux qui soit en rapport avec la dépréciation des propriétés et l'abaissement des loyers. C'est-à-dire qu'il soit tel que le contribuable puisse acquitter sa taxe sans s'endetter et sans être dépouillé de tout son revenu.

Le devoir des mandataires du peuple est, en l'absence d'une loi qui les y oblige, de limiter eux-mêmes la taxe à ce qu'il est juste et équitable d'exiger d'une communauté épuisée par plusieurs années d'exactions sans exemple, et à bout de ressources.

Que ce taux soit de un pour cent, comme le demande l'union des propriétaires, ou de un et quart comme le propose le projet de budget, les administrateurs doivent le déterminer sans se laisser arrêter par les considérations tirées des obligations municipales.

Le premier devoir des administrateurs est le devoir qui les lie envers leurs commettants, et c'est pour ceux-ci une question de vie ou de mort que l'allégement des impôts.

Une fois le taux de l'impôt fixé, il s'agira de déterminer l'emploi des recettes qu'il produira. Sur ce point, nous répéterons ce que nous avons dit maintes fois, que l'objet primordial de l'impôt est de défrayer les dépenses indispensables de l'administration, entretien des rues, éclairage, extinction des incendies, dépenses nécessaires de police et de justice, des prisons.

Le paiement de l'intérêt ou du principal des dettes et les gratuités accordées pour les écoles ou d'autres institutions ne viennent qu'en seconde ligne.

Si le produit de l'impôt n'est que juste suffisant pour couvrir les dépenses nécessaires de l'administration, fixées d'après les règles de la plus stricte économie, c'est un malheur pour les créanciers, mais il faut supprimer provisoirement le paiement de l'intérêt des dettes. La situation des contribuables est toute aussi intéressante que celle des porteurs de Bons; il ne serait nullement juste de confisquer la propriété des uns pour payer les autres.

Tels sont les règles de justice, qui suivant nous, doivent guider les administrateurs dans la fixation de leur budget pour 1876. Il est d'usage d'exempter d'impôt pendant une année les localités frappées d'une grande calamité, inondation ou incendie. La Nouvelle-Orléans a été plus ruinée par plusieurs années d'impôts excessifs que si l'eau et le feu y eussent commis des ravages, et ce sont ses créanciers qui ont en la plus grosse part des sommes ainsi extorquées aux contribuables. Ce n'est donc pas trop exiger que de demander non une exemption totale d'impôt pour 1876, mais simplement une réduction de la taxe à ce qui est strictement nécessaire pour assurer le fonctionnement du gouvernement municipal dans ce qu'il a d'essentiel à la protection des existences et des propriétés!

DES ANTILLES, ET LE CANAL DE SUEZ.—Un traducteur du *Courrier des Etats-Unis* fait partir la flotte anglaise des Antilles pour se rendre dans la Méditerranée par le Canal de Suez. Le trajet serait un peu long. Le traducteur a complètement le "West Indies" pour "East Indies". Nous n'aussions pas relevé ce *lapsus*, s'il n'y était qu'à récidive, le lendemain. Attention chez confrère, *on vous* accuserait d'être élève de Gambetta en géographie.

RAPPORT.—Nous avons reçu le rapport annuel du capitaine de génie C. W. Howell, sur les travaux d'amélioration des bouches du Mississipi et des cours d'eaux et ports de la Louisiane et du Texas, ainsi qu'un rapport spécial du bureau des ingénieurs sur le travail des jetées du capitaine Eads.

CADEAUX DE NOEL ET ETRENNES.—Voici bientôt venir le papa Noel et le bonhomme Janus avec leurs sacs à surprises. C'est le moment des beaux étalages et des tentations séduisantes. Inutile de se regimber contre l'impôt qu'il faut payer à l'enfance ou au beau sexe, c'est en définitive celui qu'on acquitte avec le plus de plaisir. Nous engageons donc nos lecteurs et celles de nos lectrices qui ont des cadeaux de Noël ou des étrennes à donner, à aller sans plus tarder, visiter toutes les belles choses étalées dans le magasin de MM. Guéblé et Nippert, rue du Canal No 131.

Tout en faisant leurs choix, les visiteurs pourront, par la même occasion, s'approvisionner de gants et profiter de la réduction de prix faite par cette maison en guise d'étrennes à ses clients. Noël! Noël! largesse, comme on disait au bon vieux temps!

JOURNAUX ILLUSTÉS.—La librairie Hébert & Cié, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 27 novembre.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est débité au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le moins cher mais encore le plus frais et le plus agréable de tous les cafés vendus sur ce marché. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'essai.

Le Message de Grant et la Presse.

Sur la question religieuse, voici comment s'exprime le *Herald*:

En ce qui concerne la combinaison de la religion et des écoles, qui est son principal cheval de bataille, il est absolument absurde. Cette tentative d'introduire la religion comme élément dominant dans notre politique nationale; le zèle avec lequel il secoue ce brandon de discorde et s'efforce d'allumer des animosités théologiques pour faire un effet de parti, est la violation la plus malfaisante et la plus monstrueuse de toute convenance qui ait jamais été commise par un président des Etats-Unis.

La question incendiaire qu'il lance ainsi dans l'arène politique est entièrement en dehors de ses attributions constitutionnelles.... C'est un précédent bien établi que le président n'a rien à faire avec les amendements à la constitution: il doit agir dans les limites de la constitution, et ne rien voir au-delà.... Mais où est l'urgence de ces amendements? Il n'y en a point. Le président n'est pas assez dépourvu d'intelligence politique pour croire que la question religieuse qu'il soulève puisse être législativement résolue à cette session. Il doit savoir qu'il n'y a pas la possibilité la plus éloignée que sa proposition d'amendements à la constitution passe au congrès à cette session; par conséquent il se moque du congrès et du pays quand il met une telle idée en avant. Il a improvisé cette question irritante, non pas parce qu'il espère que le congrès en tiendra compte, mais simplement parce qu'il y a vu moyen de susciter des animosités religieuses au service de sa campagne présidentielle. C'est l'appel le plus condamnable qui ait jamais été fait par le premier magistrat du pays, ou même par aucun chef de parti, dans l'histoire de notre politique.

La sérieuse erreur de ce message, dit le *Herald*, dans un numéro subséquent, est la recommandation qu'il contient au sujet des écoles et des institutions religieuses;—la faute du président Grant est, comme celle de M. Blaine, de donner vie à une *issue* qui n'existait pas. Le message du président montre qu'il est sous l'influence *méthodiste*. On sait qu'il est un membre, sinon orthodoxe, au moins très démonstratif de l'église méthodiste. Depuis qu'il est à la Maison Blanche, nous avons observé chez lui une tendance marquée à s'entourer de ecclésiastiques méthodistes, à se placer sous la direction d'évêques méthodistes, à nommer les protégés prélats méthodistes à des positions importantes, et à envoyer des prêtres méthodistes en excursion autour du monde aux frais du gouvernement, etc.

C'est à cette influence que nous attribuons en grande partie cette intrusion soudaine de ce brandon "des écoles" dans notre politique.... Quand une secte quelconque, protestante ou catholique, vise au pouvoir politique, elle tend à unir toutes les autres sectes contre elle, et finissent à altérer le véritable esprit de la religion. Conséquemment, le président a commis une double erreur dans son message; premièrement en créant, comme chef du pays, une question qui doit réellement allumer les animosités de sectes; secondement en jetant sur sa propre église, s'il la respecte et l'aime, l'odieux de l'injustice dans la politique. Il n'y a pas plus de danger pour les écoles libres d'Amérique qu'il n'y en a pour la presse libre. Ce fantôme de l'intrusion religieuse dans l'éducation est simplement un expédient de parti de détresse....

L'intention du président, dit le *World*, de soulever la prétendue "question des écoles" pour assurer son troisième terme, déjà très apparente dans son speech de Des Moines, se révèle beaucoup plus clairement dans son présent message. Ce passage où il propose la taxation des biens ecclésiastiques n'a pour but que de renforcer son système des écoles publiques dans l'intérêt d'un parti politique sûr, pris au collet et traîné devant la justice pour ses fautes, ses usurpations et ses dilapidations de la substance du peuple.... Mais la question n'a d'existence ni dans la situation, ni dans les désirs, ni dans les haines du peuple américain.

La première et la grande nécessité de ce peuple en ce moment est de mettre les honnêtes gens en place et les voleurs à la porte; d'apporter la réforme et l'économie dans le service public, et d'en finir avec le budget de $300,000,000; d'affranchir les Etats de l'usurpation fédérale et de leur rendre leur propre gouvernement intérieur; d'établir un tarif qui représente les besoins du trésor, et non la protection des monopoles; de ramener une monnaie solide au lieu d'une monnaie caoutchouc et de l'inflation.... Ce sont là les véritables questions qui s'imposent à lui et à son parti, et le peuple n'a que faire de celles qui n'existent pas, et avec lesquelles il essaie de lui donner le change."

—Le *Sun* publie la correspondance suivante:

"Washington, 7 décembre.—L'impression générale produite par le message du président n'est rien moins que favorable, tant auprès des républicains que des démocrates. Dans son zèle pour soulever une question de secte, avec une polyglotte de politiciens et de bigots fanatiques, il a dépassé son but. L'opinion des personnes calmes intelligents sur ce sujet a été bien exprimée par l'ex-speaker Blaine. Un représentant lui a dit en plaisantant: "Le président vous voie votre tonnerre et recommandant un amendement à la constitution de secte à propos des écoles."—"Il va beaucoup plus loin que moi, a répondu M. Blaine; je n'ai aucun désir de mettre en antagonisme les sentiments religieux de tout le pays."

....Tirant, ajoute le même journal, reprend les questions scolaire et sectaire, et donne une édition augmentée de son speech de Des Moines contre les catholiques et le pauvre pape. C'est pour lui un sujet favori, et cela est trop prononcé que ce sujet épineux sera incorporé dans la prochaine plateforme républicaine, et jouera un rôle dans la campagne présidentielle.

Enfin citons encore quelques mots de l'*Express*.

"Nombre de ceux qui commentent le message y voient une visée positive au troisième terme, et ceux qui crient: à bas le troisième terme, doivent voir qu'ils n'ont pas affaire à un fantôme, mais à un corps substantiel. Les vues du président sur les questions scolaire et religieuse sont regardées comme celles d'un homme audacieux, rusé, ambitieux, recherchant son propre avantage au risque d'une guerre religieuse. Cette croisade est notoirement entreprise dans un esprit de parti. Elle est suscitée sans aucune provocation: il est possible que le président ait le droit de faire de telles recommandations, mais l'opportunité et la convenance en sont généralement contestées."

A propos, dit le *Courrier des Etats-Unis*, de la taxe proposée sur les biens des corporations religieuses ou autres, l'évaluation de ces biens, relevée par le recensement de 1870, donnait les chiffres suivants:

"Méthodistes, $69,654,121; catholiques, $60 millions, 985,556; presbytériens, $53,265,256; baptistes, $41,608,198; épiscopaliens, $36,314,549; congrégationalistes, $25,069,638; église réformée, $16,134,470; luthériens, $14,917,737.—$40 millions sont en outre répartis entre dix sept autres confessions ou sectes."

Une coïncidence singulière, et attestant que les catholiques ne sont point dans une position exceptionnelle relativement aux autres organisations religieuses, c'est que les propriétés qu'ils possèdent représentent un septième de la totalité des biens ecclésiastiques, de même qu'ils forment également un septième de la population des Etats-Unis.

Aux éditeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Permettez-moi de faire un dernier appel à votre bienveillance si souvent éprouvée pour dire aux raies amis du **Quatorze Septembre** qui ont pays leur souscription, de ne point attendre qu'ils reçoivent sous peu de jours une circulaire expliquant les causes de la seconde interruption qui a eu lieu dans sa publication, et les arrangements que je fais en ce moment pour remplir scrupuleusement et jusqu'au bout les engagements que j'ai contractés envers eux.

Quant aux amis platoniques dont le concours gratuit m'a été si éminemment inutile, pas n'est besoin d'ajouter que je leur dois des excuses pour avoir en la naïveté—je pourrais même dire, la maiserie—de compter sur leurs belles promesses et leurs stériles sympathies.

Agréez, Messieurs, l'expression bien sincère de ma profonde reconnaissance pour toutes les faveurs que je vous dois comme ami et comme collaborateur.

ALBERT FABRE,
Editeur du **Quatorze Septembre**.
Nlle Orleans, 13 Décembre 1875.

M. L. BYRNE & Co.—Cette maison de marchandises sèches, 163 rue du Canal, annonce à sa nombreuse clientèle, qu'elle en magasin un vaste assortiment d'étoffes nouvelles de saison, qu'elle vend à des prix excessivement réduits. La libéralité de cette maison est un fait bien établi, et les personnes en quête d'emplettes exceptionnelles les trouveront au No 163 de la rue du Canal.

☞ Les visiteurs de la campagne, qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café de la rue du Camp No 5 où une machine à vapeur est toujours en activité pour répondre aux besoins de la consommation.

☞ Mr. Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, se félicite d'avoir réduit le prix de ses meubles. Il a écoulé une forte partie de son stock, et les acheteurs continuent à affluer à sa fabrique. On y trouve, à un bon marché vraiment exceptionnel, d'excellents meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLÉANAISE. Nous voyons avec plaisir, le public encourager nos représentations d'amateurs, c'est un excellent moyen de maintenir en honneur le goût de la littérature française à la Nouvelle-Orléans. Que nos jeunes amis nous permettent de les mettre en garde contre un écueil, celui de fatiguer les spectateurs par des spectacles trop longs ou par des ouvrages de longue haleine, difficiles à soutenir et dont l'interprétation demande des conditions exceptionnelles, comme les grands drames ou les comédies en 5 actes. Des vaudevilles ou des comédies de 2 ou 3 actes nous paraissent mieux convenir au cadre dans lequel doivent se renfermer des représentations d'amateurs.

Le spectacle de samedi a fini à une heure et quart du matin: la première pièce ne s'étant terminée qu'à près de minuit, beaucoup de personnes sont parties et la fine comédie de madame de Girardin a été perdue pour celles qui n'ont pu rester; nous avouons n'avoir pas été du nombre des intrépides, nous ne pourrons donc parler que du *Père Prodigue*.

Cette pièce nous a paru un peu démodée. La grande dépense d'esprit qu'y a faite Dumas ne suffit pas à faire oublier les longueurs de dialogue qu'on y rencontre et qui lassent parfois l'attention de l'auditeur. Si l'auteur remettait le *Père Prodigue* à la scène, il est probable qu'il y ferait beaucoup de coupures.

Les membres de l'association dramatique ont joué la pièce consciencieusement dans son entier et ils ont lutté victorieusement jusqu'au bout contre les difficultés d'interprétation que nous venons de signaler.

Nous les félicitons sincèrement de leurs efforts et des qualités scéniques et dramatiques qu'ils ont déployées dans leurs rôles respectifs.

Mr Placide Canonge, jeune, chargé du rôle du père, dit bien et possède bien son rôle, il sait émouvoir dans les moments pathétiques sans dépasser la mesure. Seulement il a, selon nous, laissé dans l'ombre un des côtés du personnage, le côté jeune, léger, brillant qui chez le comte forme contraste avec la gravité et le sérieux du fils. Un peu d'emportement siérait aussi dans la scène de brouille entre le père et le fils, car les reproches du comte sont injustes et ils ne s'expliquent que par l'effet d'une irritation irréfléchie comme la suite le prouve. Le succès obtenu par M. Canonge qui s'est fait chaleureusement applaudir dans plusieurs belles scènes nous autorise à lui faire ces observations.

Mr Cressy s'est acquitté convenablement du rôle d'André et. MM. Alex. C. Roux, Em. de Stephens, Geo. Dessommes et E. E. Carrière ont tiré bon parti des rôles secondaires. Mesdames Desdet, Cadic, St-Jean, Repetto-Rossi et Mona qui donnaient leur concours aux membres de l'association, ont contribué au succès de la soirée et ont fait preuve de zèle et d'habitude de la scène.

Le Chapeau d'un horloger a eu pour interprètes MM. de Stephens, Geo. H. Thébard, Omer Villeré, E. Pillé, F. Larue, et Mmes Desdet et Mona.

L'orchestre était sous la direction de Mr Léon Prévost.

La soirée de début de l'association nous a prouvé que la nouvelle organisation renferme un assez grand nombre de membres heureusement doués pour constituer un bon personnel dramatique, capable de donner une série de représentations intéressantes et variées. Nous nous en félicitons pour le public qui y prendra plaisir et pour la charité qui y trouvera son compte.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La jolie opérette de Vasseur, *La Timbale d'argent*, a été représentée hier avec succès devant une nombreuse assemblée par les artistes de la compagnie Chizzola, de retour de Galveston. Cet ouvrage contient de jolis chœurs et de charmants motifs. Mlle Geoffroy a chanté et joué le rôle de Molda avec sa verve habituelle; elle a remplacé au second acte la chanson de Margot par un morceau qui n'était pas trop de circonstance mais dans lequel elle a su se faire applaudir. Mlle Nardynn a rendu d'une façon fort gracieuse le rôle de Muller et a chanté avec goût et sentiment. Mlle Duparc fait un gentil et espiègle Fichtel. Duplan a été très amusant dans le rôle du juge Knab.

Ce soir on donnera la *Périchole*; un grand succès pour Geoffroy et de Queroy.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La première apparition de Mme Chanfrau, cette année, au théâtre des Variétés, a été saluée hier soir par les applaudissements du public d'élite, qui a fait à cette artiste distinguée un accueil si chaleureux, qu'on pourrait presque lui donner le nom d'ovation.

On a joué un drame qui a pour titre "Parted or the Trust company failure", et qui est l'œuvre de Mr Tayleure, le directeur actuel des Variétés.

Le peu d'espaces dont nous pouvons disposer ce soir, ne nous permet pas de faire la critique de la pièce.

Qu'il nous suffise de dire qu'elle a plu au public et qu'elle nous a paru bien mouvementée et bien montée.

La troupe régulière est excellente et fait honneur à l'administration du théâtre des Variétés. Les décors sont très beaux aussi, et l'ornementation de la scène est bien soignée.

Ce sont des détails importants, que l'on néglige trop souvent.

Nous parlerons plus longuement de la pièce et de la troupe une autre fois.

AYEZ CONFIANCE DANS LA FORTUNE!!

Les plus grands esprits ont toujours soutenu que la vie était une loterie. Elle est entourée de hasards. Vivons-nous un autre jour? ne serons-nous pas assassiné, écrasé? ne serons-nous pas tué dans une explosion? ne serons-nous pas poignardé ou blessé à mort d'un coup de feu? ou pourquoi cela n'est-il pas arrivé et aussi pourquoi ne sommes-nous pas riche? Les hommes d'affaires se donneront des peines infinies pendant nombre d'années, et feront à peine pour subsister du pain quand d'autres sans avoir plus de cervelles, d'occasions et sans travailler autant, feront d'immenses fortunes. Ces derniers sont les gens heureux; mais il y a beaucoup qui abandonnent la fortune juste au moment où elle sourit et ce n'est pas parce que nous avons été toujours malheureux que nous devons l'être toujours. Nous vous recommandons alors d'acheter un billet dans le grand tirage d'or de l'Etat de la Louisiane, attendu que les chances d'y gagner quelque chose sont plus grandes que dans aucune autre affaire régulière. Il n'y aura pas de réduction de lots, ni de remise. On peut en être sûr. Nous vous conseillons donc d'acheter tout de suite avant qu'il soit trop tard. La grande occasion d'or sera offerte encore quelques jours. Rappelez-vous que la Loterie de la Louisiane ne rédit jamais ses lots et qu'elle paye toujours en plein.

AUX EDITEURS.

Couvent du Bon Pasteur,
ce 13 décembre 1875.

Messieurs,

Permettez nous de nous servir de votre estimable journal pour remercier les messieurs du "Club Louisianais" pour l'extrême complaisance qu'ils ont eue de donner une représentation au bénéfice de notre institution, ainsi que pour témoigner toute notre reconnaissance aux généreuses Mmes Claj levielle, Fora'all, Semmes, Simms et les autres dames patronesses qui se sont tant intéressées en notre faveur pour nous faire avoir ce bénéfice, ainsi que pour le placement des billets, et à MM. Cerpiévielle et Forstall. Nous voudrions pouvoir leur rendre au centuple leurs bontés pour nous.

Nous saisissons cette occasion pour prier MM. les propriétaires de l'Abeille d'accepter nos profonds remerciements pour leur complaisance envers nous, et pour les autres faveurs dont nous leur sommes redevables.

Le résultat de la matinée, $165 35 a surpassé notre attente et a encore donné preuve de la générosité du public louisianais quand il s'agit d'une œuvre charitable.

Nous sommes bien reconnaissantes pour les $20 venant de la collecte faite à la Cathédrale le jour de l'Immaculée Conception et qui nous a été remis par l'entremise de Mlle Romey.

Nous devons également de très sincères remerciements aux propriétaires de la salle d'Opéra ainsi qu'au Président et aux directeurs de la compagnie du Gaz.

Nous avons l'honneur, messieurs, de vous saluer respectueusement,

Les SOURS DU BON PASTEUR.

—Le rapport mensuel du Bureau des statistiques donne le relevé des arrivages d'émigrants dans le port de New-York pendant le mois de novembre. Ces arrivages ont été de 4,991, dont 238 Français, 1,956 Allemands, 67 Suisses, etc. En novembre 1874, il était arrivé 8,855 émigrants.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un mari malheureux qui se suicide.

Hier matin, vers onze heures, John Taylor, un homme de couleur, s'est suicidé en se jetant dans le fleuve à un demi-mille plus bas que les casernes.

Taylor était accompagné par un ami, du nom de Dane Norman, et c'est de celui-ci que nous tenons les détails qu'on va lire.

Il paraît que dans la nuit de dimanche, Taylor, qui demeurait près de Carrollton, s'est aperçu que sa femme le trompait. Il avait eu des soupçons depuis quelque temps, mais jamais de preuve, et la certitude de son malheur l'a frappé comme un coup de foudre.

John Taylor n'était pas né avec des instincts sanguinaires, car il n'a pas songé un seul instant à se venger, en tuant sur place l'homme qui lui volait son bonheur conjugal et la femme infidèle qui le trompait, mais il s'est dit que perdant ses plus chères affections, rien ne le rattachait plus à la vie, et qu'il valait autant en finir pour toujours.

Hier matin donc, il est allé trouver son ami Dane Norman auquel il a fait part de son infortune, mais sans lui toucher un mot du projet de suicide, et l'a prié de venir faire une promenade avec lui.

Dave Norman, voulant le consoler de son mieux, a consenti à le suivre, et les deux amis prenant les chars urbains de la ligne de Carrollton sont arrivés à la rue du Canal et de là se sont embarqués dans les chars de la Levée pour se rendre aux Casernes.

Pendant tout le trajet John Taylor s'est plaint amèrement et a dépeint à son confident, en termes passionnés, combien il aimait la femme qui le trahissait.

Tous les deux sont descendus près des Casernes et ont continué à marcher en suivant la Levée.

A un demi-mille plus bas que les Casernes, John Taylor a proposé à son ami de s'asseoir au bord de l'eau pour causer tranquillement, mais Dave Norman n'était pas assis depuis plus de cinq minutes, que profitant d'un moment d'inattention de sa part, Taylor s'est élancé dans le fleuve, en poussant un grand cri.

En vain Norman a-t-il essayé de le sauver, le malheureux Taylor s'est enfoncé sous l'eau pour ne plus reparaître vivant. Norman a fait sa déposition au poste de police le plus rapproché, et après avoir été détenu pendant une heure ou deux, a été mis en liberté.

John Taylor était âgé de vingt-deux ans et employé dans la presse à coton New Orleans.

Assemblée des propriétaires du Sixième Ward.

A une réunion des propriétaires fonciers du Sixième Ward, qui a eu lieu hier soir, les résolutions suivantes, présentées par Mr W. L. Murphy, ont été adoptées à l'unanimité;

Attendu que le Comité Central des Propriétaires Fonciers de cette ville, à sa séance du 21 octobre dernier, a décidé de présenter une pétition au Conseil Municipal pour lui demander de réduire le taux de la taxation pour l'année 1876 à 1 pour cent;

Résolu, que nous approuvons complètement l'initiative du comité central, et que, conséquemment, nous soutiendrons par tous les moyens en notre pouvoir le Conseil municipal en ce qui regarde la réduction proposée du taux de la taxation pour l'année 1876 à un et quart pour cent, et que nous lui recommandons de promulguer immédiatement une ordonnance à cet effet.

Résolu, que les remerciements de l'union du sixième ward sont dûs au comité central pour les travaux qu'il a accomplis et pour les efforts constants qu'il a tendus, en vue d'apporter quelque soulagement à la population de cette ville, en réduisant à un taux raisonnable les taxes dont elle est surchargée.

Les surveteurs à l'œuvre

Vers onze heures, dimanche soir, messieurs Andrew Bernard et Peter Pareto, passant ensemble rue Front, entre Julia et St-Joseph, ont été attaqués par sept voleurs qui les ont volés, dépouillés et les ont dépouillés sans cérémonie.

Mr Bernard a perdu cent piastres en or, plus une fort belle montre avec la chaîne. Mr Pareto en a été quitte pour soixante-quinze piastres en billets de banque.

Les bandits se sont enfuis et ont réussi à s'évaporer.

Un officier de police qui se trouvait sur la levée s'est mis bravement à leur poursuite et leur a tiré plusieurs coups de revolver, mais sans réussir à les atteindre.

Messieurs Bernard et Pareto ont été victimes de ce vol audacieux, se trouvant dans l'obscurité lorsqu'ils ont été attaqués, de sorte qu'il leur a été impossible de voir bien distinctement les bandits et qu'ils ne pourraient pas les reconnaître.

Mr Phelps refuse la présidence de la Bourse au Coton et donne ses raisons.

Mr John Phelps, ex-président de la Bourse au Coton, réélu il y a quelques jours, refuse la présidence et a adressé la lettre suivante au Conseil de direction pour motiver son refus:

Nlle-Orléans, 8 décembre 1875.

Au vice-président et au Conseil de direction de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans:

Messieurs—J'accuse réception de votre communication officielle, me donnant avis de ma réélection comme président de la Bourse pour l'année prochaine.

En raison de ma position, permettez moi d'exposer mes raisons aussi brièvement que possible, tout en témoignant de ma reconnaissance pour l'honneur qui m'a été conféré.

Mes affaires personnelles ne me permettent plus de me consacrer exclusivement à la Bourse au coton, comme par le passé. Je l'ai dit déjà à plusieurs membres qui insistaient pour que j'acceptasse la présidence pour une autre année.

Tout en reconnaissant le droit qu'a la Bourse d'exiger les services de tous ses membres, je ne dois pas oublier que d'autres, que j'ai trop négligés depuis une année particulièrement, ont aussi le droit de réclamer mes services.

Pour l'année prochaine, il me faudra consacrer une grande partie de mon temps à remplir mes devoirs comme président de la Bourse nationale de Coton, position que je dois entièrement au fait d'être votre représentant.

Ma seconde objection est d'une nature plus personnelle. L'année dernière déjà j'avais refusé de consentir à être candidat pour une réélection, mais je l'ai cédé à la requête de plusieurs membres influents, ainsi que je l'ai dit à notre réunion annuelle.

Ajoutez que la lutte qui a précédé cette élection récente j'ai encore décliné la candidature et me suis exprimé en termes aussi positifs que je le pouvais sans enfreindre les règles de la bienséance.—Je ne puis donc pas consentir, maintenant que j'ai été élu contre mon désir, à servir comme président, sans donner à supposer que je ne suis laissé faire une douce violence.

Je sens d'avis que le choix d'un autre membre comme président rétablirait la bonne harmonie dans la Bourse.

Vous avez beaucoup de membres plus compétents que moi et ayant une longue expérience dans les affaires de la Bourse.

Pour toutes ces raisons, et d'autres encore qu'il est inutile de spécifier, je décline très respectueusement la position de président qui m'est offerte.

Avec l'aide du vice-président et du trésorier et guidé par vos conseils, mon successeur aura une tâche facile.

Quiconque remplira la place laissée vacante par moi peut compter d'ailleurs sur mon aide, et je mets tout à son service, l'expérience que j'ai acquise comme président.

En terminant, messieurs, laissez-moi vous exprimer mes remerciements pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi pendant tout le terme de mon service comme président, et laissez moi espérer que la concorde continuera à régner dans les conseils de la Bourse.

Je porte un très grand intérêt à la Bourse au Coton, et je suis certain que sous votre administration sa prospérité continuera comme par le passé.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Votre obéissant serviteur,
JOHN PHELPS.

Incendie à Alger.

Hier matin, vers cinq heures, le feu s'est déclaré dans le grenier de la maison sise au coin des rues Oliver et Alix, à Alger, la propriété de Mr D. Murphy.

La bâtisse a été consumée et les pertes sont évaluées $1200. Il n'y a pas d'assurance.

Les flammes ont gagné la maison voisine appartenant à Mr George Lawson et occupée par messieurs Leach et Burthess.

Les pertes peuvent être estimées à $1,000, couvertes par une assurance pour $3,000. On a lieu de croire que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Le juge Woods a enfin ouvert la Cour de Circuit, hier matin, et a commencé immédiatement à former le Grand Jury.

Plusieurs procès importants doivent être jugés par cette Cour, entr'autres l'affaire des héritiers Maenhaut contre la ville.

Une nouvelle audition de cause refusée.

La Cour Suprême, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre Pete Phillips, pour meurtre au premier degré, a refusé une nouvelle audition de cause, de sorte que Pete Philips qui a été convaincu du crime dont il est accusé par le juri qui l'a jugé, subira la peine de mort, à moins que Mr Kellogg n'abuse du droit de grâce.

Vol de chaussures.

Dimanche matin, vers cinq heures, un voleur a brisé la vitrine du magasin de Mr L. Convast, au coin des rues Dumaine et Vieille-Levée, et a volé dix-sept paires de chaussures.

Elections de Pompiers.

Deux compagnies d'élites du département de l'incendie, Créole No 9 et Eagle No 7, ont en hier leur élection annuelle pour le choix des officiers.

Voici quel a été le résultat du scrutin:

CRÉOLE No 9—Président, L. A. Wiltz—vice-président R. Brewster,—trésorier Jas. L. Harris,—secrétaire John Rogers,—foreman A. V. Flotte,—1er assistant Gus. Depré,— 2d assistant R. H. Bienvenu,—gardien T. White,—gardien de la case à pompe M. Berry,—ingénieur L. Clark,—chauffeur H. Leimknhler.

Délégués à l'association charitable:—A. V. Flotte, J. L. Harris, H. Sass.

Substituts:—T. Fernon, M. Heintz et H. Bacchus.

EAGLE No 7.—Président, Jas. Campbell—Secrétaire, F. McDonnell—Trésorier, H. Wax—Foreman, Jas. W. Kennedy—1er Assistant, A. Schiefer—2d Assistant, Wm. Delaney.

Délégués à l'association charitable: H. Wax, Jas. W. Kennedy, Jas. Campbell.

Substituts: F. G. Barker, J. Bauer, F. Yerger.

Hier soir encore la compagnie "Vigilant No 3" a eu également son élection annuelle et a fait choix des officiers suivants: président, F. Scheibert,—vice-président, M. Rupy,—secrétaire, L. C. Bouchereau,—trésorier, F. Keohn,—foreman, Chas Elchinger,—1er assistant, H. Losse,—2d. assistant, Wm. Davies.

Délégués à l'Association Charitable:—F. Scheibert, F. Keehn et Thos L. Elchinger.

Les noms précédés d'une astérique signifient que les officiers ont été réélus.

Nous devons des remerciements aux trois compagnies pour la sérénade qu'elles nous ont donnée.

TEMPERATURE.—13 Déc. 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	50	10
12 M.	70	21
3 P. M.	74	23
6 P. M.	63	17

—Avant-hier a eu lieu à Columbus (Ohio) une convention de soixante-dix-huit délégués représentant vingt-cinq villes et bourgs de l'Etat, pour discuter la question du vagabondage qui, paraît-il, prend des proportions alarmantes dans cette région. On a adopté des résolutions qui recommandent l'établissement dans toutes les villes de maisons de travail où seraient envoyés tous les vagabonds. Dans ce but, on réclame l'édiction d'une loi qui permettra aux magistrats d'arrêter tous les individus sans domicile et de les envoyer dans les dites maisons où leur travail sera rémunéré. C'est là une mesure sage qui devrait être prise en considération par la législature de l'Ohio.

—Le lac Supérieur est gelé pendant cinq ou six mois de l'année. Un ingénieur américain a proposé de mettre à profit ce long intervalle d'hiver pour établir une ligne ferrée sur la surface solide du lac. Cette ligne partant de Dullith, traverserait le lac suivant sa largeur. Les rails seraient fixés soit directement sur la place au moyen de crochets et de crampons, soit sur de châssis formés de traverses et de longrines. L'établissement de cette voie au commencement de l'hiver et son achèvement avant l'époque ordinaire du dégel, qui a lieu au mois d'avril, pourrait s'effectuer en très peu de temps.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMPS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St Jacques et Assomption.

M. Ps. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

B. GERNAKIER, à Bruls Landing, Ouest Baton-Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître de poste à Mackeville, paroisses des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St Landry.

M. LAUPLEIX à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître de Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse St-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DUBIO, Armouvile.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Pausse-Pointe.

P. F. BÉZIEAU, à la Passe Christiane.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHERIF, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Morgan